

**POINT N°13.1 : Approbation de l'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires pour l'année 2025/26**

**Visa :**

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires pour l'année 2025/2026

**Votants présents ou représentés : 21**

**Pour : 21**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Le président de l'université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré

